



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup tenue le 1^{er} juin 2015, à 20 h, au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, situé au 10, rue du Saint-Rosaire.

Sont présents

Monsieur	Gilles Couture, maire
Mesdames	Manon Belzile, conseillère Marie-Hélène Caron, conseillère Mélanie Leblond, conseillère
Messieurs	Claude Boucher, conseiller Marco Morin, conseiller Bertrand Thériault, conseiller

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Est aussi présente : Madame Sylvie Samson, directrice générale

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La séance débute par un mot de bienvenue de monsieur Gilles Couture, maire. Madame Sylvie Samson directrice générale, fait fonction de secrétaire.

2015-06-134

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

Que l'ordre du jour soit adopté tel quel et que l'item **Affaires nouvelles** demeure ouvert :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Administration générale
 - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2015
 - 3.2 Rapport des comités
 - 3.3 Présentation des documents et lettres adressées au Conseil municipal
 - 3.4 Avis de motion - Modification de l'article 5 du règlement numéro 437-14 relatif à la prévention incendie
 - 3.5 Adoption du règlement numéro 440-15 relatif à la tarification et la location des biens, des services et des activités municipales
 - 3.6 Comptes
 - 3.7 Comptes à recevoir - Taxes et divers
 - 3.8 Soldes résiduels de règlements d'emprunt
 - 3.9 Achat de deux postes d'ordinateur
 - 3.10 Espace publicitaire - Trois-Pistoles en chansons
 - 3.11 Appui à la campagne 10 dans 10 sur le tabac
4. Sécurité publique, réseau routier et hygiène du milieu
 - 4.1 Rapport du directeur des travaux publics et autorisation de dépenses
 - 4.2 Soumissions - Chlorure de calcium en flocons (abats-poussière)
 - 4.3 Demande de versement d'aide financière - Chemin du lac de la Grande-Fourche
 - 4.4 Panneau situé à l'intersection du chemin du lac Saint-François
5. Aménagement, urbanisme et développement
 - 5.1 Appui au projet d'élaboration d'un carnet de santé pour le lac Saint-François
6. Loisirs et Culture
 - 6.1 Rapport du technicien d'intervention en loisirs et autorisation de dépenses
 - 6.2 Module pour la salle Horizon (comptoir de services)
 - 6.3 Tournoi de balle familiale - Demande de commandite
 - 6.4 La Gang des Trainés - Demande d'aide financière
 - 6.5 Jeux gonflables pour le " Beach Party" - Demande d'aide financière du gestionnaire du camping
 - 6.6 Sable pour la plage et le camping
7. Ressources humaines, formation et rencontres
 - 7.1 Contrat de l'inspecteur municipal et du technicien d'intervention en loisirs



- 7.2 Programme Unisson personne agressive - Invitation à une rencontre
- 7.3 Rôles et responsabilités des élus - Formation pour les élus
- 7.4 Déjeuner-bénéfice organisé par la Sureté du Québec
- 7.5 Rencontres des élus et employés - 5 à 7
- 7.6 Rencontres
- 8 Affaires nouvelles
9. Période de questions
10. Clôture de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2015-06-135

3.1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 4 MAI 2015

Il est proposé par M. Bertrand Thériault
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron
et résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2015 à 20 h soit adopté en sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3.2. RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du Conseil municipal nous donnent un compte rendu des rencontres et activités qui se sont tenues dans leurs champs d'intervention respectifs.

3.3. PRÉSENTATION DES DOCUMENTS ET LETTRES ADRESSÉS AU CONSEIL MUNICIPAL

3.3.1 La Commission de protection du territoire Agricole du Québec nous informe qu'elle autorise l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit pour le remplacement d'une passerelle pour le sentier de VTT, d'un emplacement d'une superficie approximative de 50 mètres carrés faisant partie du lot 30B, du rang 2, du cadastre du Canton de Demers.

3.3.2 Reçu du préventionniste de la Ville de Rivière-du-Loup, les rapports d'inspection pour les immeubles situés au 4, rue du Collège et 8, rue du Saint-Rosaire.

3.3.3 Reçu de **Tourisme Bas-Saint-Laurent**, la nouvelle mouture des guides touristiques du Québec 2015-2016.

3.3.4 Invitation de l'Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean à participer au Forum sur les lacs du Haut-Saint-Jean qui se tiendra le samedi 13 juin à partir de 10 h au Lac Baker.

Avis de
motion

3.4. AVIS DE MOTION - MODIFICATION DE L'ARTICLE 5 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 437-14 RELATIF À LA PRÉVENTION INCENDIE

Avis de motion est donné par monsieur Claude Boucher conseiller, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, sera adoption un règlement modifiant l'article 5 du règlement numéro 437-14 relatif à la prévention incendie.



2015-06-136

Adoption
règlement
440-15

3.5. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 440-15 RELATIF À LA TARIFICATION ET LA LOCATION DES BIENS, DES SERVICES ET DES ACTIVITÉS MUNICIPALES

ATTENDU QU'EN vertu des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c.F-2.1), la Municipalité peut prévoir, par règlement, que certains de ses biens, services ou activités seront financés au moyen d'un mode de tarification;

ATTENDU QUE les modes de tarification peuvent être un prix exigé de façon ponctuelle ou sous forme d'abonnement pour l'utilisation d'un bien, d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité ou encore, une compensation imposée au propriétaire ou à l'occupant d'un immeuble;

ATTENDU QUE la Municipalité peut, par règlement, prévoir entre autres des catégories de biens, de services ou de bénéficiaires et édicter des règles différentes selon les catégories;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup d'imposer une tarification pour ces services;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 3 novembre 2014;

ATTENDU qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par Mme Mélanie Leblond
et résolu

QUE le règlement portant le numéro 440-15 est et soit adopté et que le Conseil ordonne et statue par ce règlement ce qui suit :

Article 1 : Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 : Abrogation des règlements ou de dispositions antérieures (s'il y a lieu)

- 2.1 Le présent règlement abroge et remplace tous les autres règlements ou résolutions adoptées relativement à la tarification et la location des biens, des services et des activités municipales, tel que les règlements 427-14, 395-11, 361-07, 344-04, et tous autres règlements ou résolutions qui peuvent être en force dans la dite Municipalité et qui contiennent des dispositions ou incompatibilités avec celui-ci sont abrogés et révoqués à toutes fins que de droit.

Article 3 : Titre

- 3.1 Le présent règlement portera le titre de " **Règlement sur la tarification et la location des biens, des services et des activités municipale**".

Article 4 : But

- 4.1 Le présent règlement a pour but d'établir une politique de tarification et de location des biens, des services et des activités municipales en fonction de la consommation d'un service municipal et le bénéfice reçu par les contribuables.



Article 5 : Bureau municipal

5.1 Frais exigibles pour la transcription et la reproduction d'un document détenu par la Municipalité (certains items suivants sont régis par Règlement provincial, s'il y a une différence entre le montant inscrit ci-bas et celui dans le règlement provincial, c'est le montant du règlement provincial qui s'applique) :

- a) Rapport d'évènement ou d'accident 15,25 \$
- b) Copie du plan général des rues ou de tout autre plan 3,75 \$
- c) Par unité d'évaluation pour une copie d'un extrait du rôle d'évaluation .. 0,44 \$
- d) Copie du certificat d'évaluation..... 0,44 \$
- e) Par page pour une copie de règlement municipal, ce montant ne pouvant excéder la somme de 35,00 \$ 0,38 \$
- f) Pour une copie du rapport financier 3,05 \$
- g) Par nom pour la reproduction de la liste des contribuables ou habitants 0,01 \$
- h) Par nom pour la reproduction de la liste des électeurs ou des personnes habiles à voter lors d'un référendum 0,01\$
- i) Pour une page photocopiée d'un document détenu par la Municipalité autre que ceux qui sont énumérés aux paragraphes a à g 0,38 \$
- j) Pour une page dactylographiée ou manuscrite..... 3,75 \$
- k) Certification de taxes 11,00 \$
- l) Confirmation de taxes..... 5,00 \$
- m) Extrait de la matrice graphique (avec ou sans recherche tels que propriétaires, cadastre, etc.)..... 10,00 \$
- n) Duplication du compte de taxes : (année en cours ou précédente)..... 2,75 \$
- o) Duplication d'un reçu de taxes 2,50 \$
- p) Photocopies de reçus de taxes ou de comptes ou de factures comportant une recherche (archives)..... 10,00 \$
- q) Tout autre document comportant une recherche 10,00 \$
- r) Photocopie d'un document non détenu par la Municipalité..... 0,50 \$
- s) Photocopie d'un document couleur 0,75 \$

5.2 Transmission / réception de documents par télécopieur

- a) Par page pour transmission locale 2,00 \$
- b) Par page pour transmission interurbaine 3,00 \$
- c) pour réception locale ou interurbaine 1,00 \$

5.3 Autres frais

- a) Des frais d'administration seront réclamés pour chaque NSF ou ordre de paiement dont le paiement aura été refusé par l'institution financière 25,00 \$
- b) Des frais pour l'envoi d'une lettre de recouvrement 10,00 \$
- c) La municipalité refacturera au contrevenant tous les autres frais reliés au recouvrement de sa fiche (huissier, avocat, frais de justice, etc.)

5.4 Vente d'articles

- a) Épinglette de la Municipalité, vente au comptoir 5,00 \$
- b) Épinglette de la Municipalité, vente par la poste 6,00 \$
- c) Carte routière et touristique 2,50 \$
- d) Album du 125e 10,00 \$
- e) Épinglette du 125e..... 1,00 \$

Article 6 : Saint-Hubert en Bref

6.1 Les commandites ou publicités annuelles (parution 6 fois par année)

- a) Pour un format 2 1/2" X 1 1/2" 80,00 \$
- b) Pour un format 2 1/2" X 3" ou 5" X 1 1/2" 150,00 \$
- c) Pour un format 2 1/2" X 4 1/2" 220,00 \$
- d) Pour un format 5" X 3" 290,00 \$
- e) Pour un format 5" X 4 1/2" ou 7 1/2" X 3" 430,00 \$
- f) Pour un format 7 1/2" X 4 1/2" 645,00 \$
- g) Pour un format 7 1/2" X 10" 1 285,00 \$



6.2 Les commandites ou publicités uniques (cout par parution)

a) 1/8 de page (3 3/4" X 2 1/2").....	30,00 \$
b) 1/4 de page (7 1/2" X 2 1/2" ou 3 3/4" X 5").....	50,00 \$
c) 1/2 page (7 1/2" X 5" ou 3 3/4" X 10").....	75,00 \$
d) 1 page (7 1/2" X 10").....	100,00 \$

6.3 Parution d'articles (Ex. : informations diverses, articles, offres d'emploi, etc.)

a) Pour 1/8 de page et moins	8,00 \$
b) Pour 1/4 de page.....	15,00 \$
c) Pour 1/2 page.....	30,00 \$
d) Pour 1 page.....	50,00 \$

Les organismes sans but lucratif de la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup pourront publier un article gratuitement par parution du journal, mais l'espace ne devra pas dépasser 1/2 page. Tout excédent sera facturé selon le présent règlement. Les organismes bénéficiant de cette gratuité sont listés en annexe B de ce règlement.

6.4 Publicité de Noël

a) 1/8 de page (3 3/4" X 2 1/2").....	20,00 \$
b) 1/4 de page (7 1/2" X 2 1/2" ou 3 3/4" X 5").....	30,00 \$
c) 1/2 page (7 1/2" X 5" ou 3 3/4" X 10").....	50,00 \$
d) 1 page (7 1/2" X 10").....	90,00 \$

6.5 Copie du journal pour non-résidents ou copie supplémentaires

a) Un journal	3,00 \$
b) Abonnement annuel	20,00 \$

Article 7 : Équipements de loisirs et services

a) Location d'estrades (chaque) à la journée	20,00 \$
Location d'estrades (chaque) à la semaine.....	100,00 \$
b) Location de chaises (pour chaque chaise) à la journée (pour des activités se déroulant à l'intérieur seulement).....	0,50 \$
Location de chaises (pour chaque chaise) à la semaine (pour des activités se déroulant seulement à l'intérieur	2,00 \$
c) Location de chaque table à la journée	2,00 \$
Location de chaque table à la semaine.....	10,00 \$
d) Frigidaire (sans déplacement) à la journée	10,00 \$
Frigidaire (sans déplacement) à la semaine	50,00 \$
e) Traceur lignes à la chaux à la journée	5,00 \$
f) Fourniture pour bingo (excluant tableau) à la journée	5,00 \$
g) Service d'aiguisage de patins.....	4,00 \$ la paire
h) cafetière 100 tasses à la journée	5,00 \$
i) Blocs de théâtre loués à des organismes, entreprises, individus, etc. résidant à l'extérieur de la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, cout à l'unité : 3,00 \$, maximum 30,00 \$. Ces tarifs sont journaliers et le même tarif s'applique si c'est pour des activités qui se déroulent sur trois jours consécutifs.	
j) Zamboni Olympia avec propane à la journée	150,00 \$
Zamboni Olympia avec propane à la semaine.....	500,00 \$
k) Abri rétractable 10' X 10' ou 10' X 15' à la journée	25,00 \$
Abri rétractable 10' X 10' ou 10' X 15' à la semaine	80,00 \$
l) Système de son portatif à l'heure.....	25,00 \$
Système de son portatif à la journée.....	125,00 \$
m) Barbecue (sans propane) à la journée (sur place seulement).....	20,00 \$
n) Lance-balle + balles (jeunes 17 ans et moins).....	Gratuit
Lance-balle + balles à l'heure.....	5,00 \$
Lance-balle + balles à la journée.....	25,00 \$
o) Machine pour laver le plancher à l'heure	10,00 \$
Machine pour laver le plancher à la journée	50,00 \$
p) Épandeur à engrais à la journée	5,00 \$
q) Coupe bordure à glace à la journée.....	25,00 \$



Article 8 : Panneau publicitaire pour Aréna (cout annuel)

- a) Affichage d'un panneau de 4' X 8' 125,00 \$
- b) Affichage d'un panneau 4' X 4' 75,00 \$
- c) Production d'un panneau de 4' X 8' 125,00 \$
- d) Production d'un panneau 4' X 4' 100,00 \$
- e) Modification d'un panneau de 4' X 8' 30,00 \$
- f) Modification d'un panneau de 4' X 4' 30,00 \$

Article 9 : Pompiers et équipements du Service incendie

Le mode de tarification, ci-après établi, est imposé à une municipalité qui ne possède pas son propre service de sécurité incendie, comme quoi la grille tarifaire du Ministère de la sécurité publique serait impliquée, à la suite d'une intervention qui n'est pas comprise dans une entente intermunicipale :

- a) Lorsqu'une autopompe se rend sur les lieux de l'intervention : 500,00 \$ / heure, par autopompe;
- b) Lorsqu'un camion-citerne se rend sur les lieux de l'intervention : 400,00 \$ par heure, par camion-citerne;
- c) Lorsque l'unité d'urgence se rend sur les lieux de l'intervention : 300,00 \$ par heure, par véhicule;

Dans tous les cas, un minimum d'une heure par véhicule se rendant sur les lieux d'une intervention est exigible et chargé.

- d) Autres équipements utilisés sans la présence d'un véhicule :

Pompe portative 75,00 \$ de l'heure;
Ventilateur 25,00 \$ de l'heure;
Testeur à boyaux 150,00 \$ / caserne;
(incluant registre vierge, procédure pour tester les boyaux,
l'appareil peut être conservé un maximum de 10 jours)
Détecteur de gaz (incluant pompier, déplacement et rédaction
du rapport 200,00 \$ par appel;
Traîneau d'évacuation 400,00 \$ par appel (utilisé ou non);
Génératrice 50,00 \$ de l'heure;

Tout matériel perdu ou endommagé sera remplacé ou réparé à la charge du propriétaire. Un minimum d'une heure est exigible pour tout équipement loué à l'heure.

- e) Pour chaque membre du Service de combat des incendies qui se rend sur les lieux de l'intervention :

Chef pompier 45,00 \$ de l'heure;
Officiers 40,00 \$ de l'heure;
Pompiers 35,00 \$ de l'heure.

Dans tous les cas, un minimum d'une heure pour chaque membre du Service de combat des incendies (pompier) se rendant sur les lieux d'une intervention est exigible et chargé. De plus, les heures de travail faites au retour à la caserne pour nettoyer et remplacer l'équipement sont aussi exigibles.

Les taux horaires des employés du service de sécurité incendie incluent une compensation pour l'utilisation des vêtements de protection et accessoires fournis aux pompiers, les risques d'accident, le cout des assurances, les frais de formation, les bénéfices marginaux, repas, etc.



Article 10 : Garage municipal

10.1 Location d'équipement avec opérateur

- a) Dégeleuse 55,00 \$ de l'heure plus 0,55 \$ / km
- b) Niveleuse 130,00 \$ / heure
(location pour municipalités seulement)
- c) Débroussailleuse 22,00 \$ / heure
(location pour municipalités seulement)
- d) Excavatrice 93,00 \$ / heure
(location pour municipalités seulement)
- e) Camion Freightliner 2013 (#29) 75,00 \$ / heure
(avec boîte à sable mais sans équipement à neige)
(location pour municipalités seulement)
- f) Camion Sterling 2005 (#30) 75,00 \$ / heure
(avec boîte à sable mais sans équipement à neige)
(location pour municipalités seulement)
- g) Camion Inter 2001 (# 20) 70,00 \$ / heure
(avec boîte à sable mais sans équipement à neige)
(location pour municipalités seulement)
- h) Tracteur Kubota 2014 (#31) avec balai et opérateur 55,00 \$ / heure
- i) Souffleuse avec opérateur 115,00 \$ / heure
- j) Fichoir à égout 40,00 \$ / heure
- k) Détecteur de métal 35,00 \$ / heure
- l) Toute location, soit équipement avec opérateur ou sans opérateur sera facturée pour un minimum d'une (1) heure.

10.2 Autres équipements sans opérateur (location facturée 1 heure minimum)

- a) Meule à diamant 4,00 \$ / heure
- b) Scie à béton 9,00 \$ / heure ou 60,00 \$ / jour
- c) Rouleau à asphalte 14,00 \$ / heure ou 100,00 \$ / jour
- d) Formes de trottoir (36 sections) 120,00 \$ par semaine
Si loué moins de 36 sections 1,00 \$ par section par jour ou
..... 4,00 \$ par section par semaine
- e) Plaque vibrante 7,00 \$ / heure ou 50,00 \$ / jour
- f) Appareil à jet de sable 12,00 \$ / heure ou 60,00 \$ / jour
- g) Burin 3,00 \$ / heure ou 10,00 \$ / jour

10.3 Vente d'équipement et pièces

- a) Conteneurs à déchets domestiques de 1 100 litres usagés 100,00 \$
- b) Tuyaux de calvette usagés 20,00 \$ / chaque
- c) Couteaux de niveleuse usagés 2,00 \$ / chaque

Article 11 : Travaux effectués par les employés de la Municipalité

- a) Ouverture et/ou fermeture de valve à l'eau
(demande du propriétaire) 15,00 \$



- b) Travaux effectués par nos employés sur les terrains privés concernant les bris d'aqueduc, d'égout, etc. (Ex. : Valve) :
- Directeur des travaux publics 30,00 \$ / heure
Autres employés municipaux 25,00 \$ / heure
- c) Frais d'utilisation des locaux de la Municipalité lorsque prêtée gratuitement, basée sur le temps de ménage effectué par la concierge 15,00 \$ / heure

Article 12 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE "A" - Règlement 440-15

CONTRAT DE LOCATION

ENTRE : La Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, ci-après désignée " le locateur "

ET :

ci-après Désigné (e) " le locataire "

Adresse complète

Téléphone

1. Le locateur s'engage à :

- 1.1 Fournir au locataire les biens suivants :

- 1.2 Réserver au locataire ci-haut désigné les biens inscrits ci-haut à compter de la signature du contrat de location.

2. Le locataire s'engage à :

- 2.1 Assumer l'entière responsabilité advenant bris ou dommage quelconque causés aux biens loués. Le locataire assume les frais et doit également assumer le transport.

- 2.2 Payer le tarif de location exigé par le locateur.

- 2.3 Rapporter au locateur en date du _____ les biens loués.

3. Date d'utilisation

Date d'utilisation _____ de _____ hres à _____ hres.

Signatures :

Le locataire

Le propriétaire

Date

Date



ANNEXE « B » - Règlement 440-15
Liste des organismes

Entreprises et organismes (lorsque non indiqué, les organismes sont de St-Hubert)	Payant	Gratuit (1/2-page par parution)
AFÉAS de Saint-Hubert		✓
Association des Riverains du Lac de la Grande-Fourche		✓
Bibliothèque La Source		✓
Caisse populaire de Viger (Saint-Hubert)	✓	
Carrefour jeunesse emploi		✓
Centre d'apprentissage CLÉ inc.	✓	✓
Centre de la petite enfance	✓	
Cercle des fermières de Saint-Hubert		✓
Chevaliers de Colomb de Saint-Hubert		✓
CLD		✓
CLSC Rivières et Marées	✓	
CLSC Rivières et Marées (pour service à la population ex : vaccination)		✓
Club de recherche d'emploi (Excluant offres d'emploi)		✓
Club des 50 ans et plus de Saint-Hubert		✓
Club Les Rouleaux des Basques (siège à Saint-Cyprien)		Si pour annoncer une activité à St-Hubert, droit à ½ page gratuite
Comité d'embellissement de Saint-Hubert		✓
Comité de développement touristique et économique de Saint-Hubert (CDTE)		✓
Comité famille de Saint-Hubert		✓
Commission scolaire	✓	
Coopérative de Santé de St-Hubert (pour les articles dont la tenue est générale)		✓
Coopérative de santé de St-Hubert (pour les articles et publicité spécifiques pour les locataires)	✓	
Corporation Sentier Petit-Témis		✓
École de musique du Témis, secteur de Saint-Hubert	✓	
Fabrique		✓
Gang des Trainés		✓
Groupement forestier	✓	
Hockey mineur de Saint-Hubert		✓
La Bouffée d'Air (organisme)		✓
Les Tapageurs		✓
Maison de la famille du Grand-Portage		✓
MRC		✓
Municipalités		✓
Office Municipal d'habitation de Saint-Hubert		✓
Organismes de la municipalité		✓
Organisme de participation des parents (O.P.P.)		✓
Patinage artistique de Saint-Hubert		✓
Pavillon Durocher		✓
Producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent	✓	
SADC		✓
Service des loisirs de Saint-Hubert		✓
Sûreté du Québec		✓
UPA	✓	
Tous autres organismes sans but lucratif de la municipalité de Saint-Hubert		✓

Adoptée à l'unanimité des conseillers



2015-06-137

3.6. COMPTES

ATTENDU la prise de connaissance de la liste des dépenses incompressibles ainsi que des dépenses déjà approuvées (lors d'une séance précédente du conseil) et dont le paiement a été effectué durant le mois de mai 2015, pour un total de 204 627,36 \$, tels qu'inscrits au registre des déboursés dont chaque membre du conseil a reçu copie;

ATTENDU la prise de connaissance de la liste des dépenses autorisées durant le mois de mai 2015 par les personnes mandatées en vertu des règlements 368-07 et 438-15 et dont chaque membre du conseil a reçu copie, soit:

	<u>Total</u>
a) Dépenses d'administration et autres départements :	1 423.00 \$
b) Dépenses de transport et d'hygiène du milieu :	1 866.18 \$
b) Dépenses de loisirs :	368.00 \$

ATTENDU la prise de connaissance de la liste des factures à payer dont le total est de 133 207,14 \$ tels qu'inscrits au registre des achats du 31 mai 2015, et dont chaque membre du conseil a reçu copie;

Il est proposé par M. Bertrand Thériault
appuyé par M. Claude Boucher
et résolu

D'accepter le paiement des comptes incompressibles ci-haut mentionnés et d'autoriser le paiement des factures d'achats inscrites au registre des achats du 31 mai 2015 au montant de 133 207,14 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers

215-06-138

3.7. COMPTES À RECEVOIR - TAXES ET DIVERS

Chaque membre du conseil a reçu une copie de la liste des comptes à recevoir au 1er juin 2015.

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron
et résolu

D'entreprendre des poursuites judiciaires pour le recouvrement des taxes pour les dossiers des comptes à recevoir ayant un solde du au 31 décembre 2014 et dont le solde total du compte est supérieur à 100 \$ intérêts inclus.

Les dossiers concernés seront transférés à la Firme Caza Marceau, Soucy Boudreau, Avocats pour les poursuites.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2015-06-139

3.8. SOLDES RÉSIDUAIRES DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

ATTENDU QUE Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;



ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marco Morin
appuyé par M. Claude Boucher
et résolu

QUE la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup informe le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quote-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

QUE la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2015-06-140

3.9. ACHAT DE DEUX POSTES D'ORDINATEUR

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

D'autoriser l'achat de deux (2) ordinateurs pour le poste de directrice générale adjointe et celui de l'agente de bureau. L'agente de bureau a reçu une soumission et le coût est estimé à 3 002,12 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2015-06-141

3.10. ESPACE PUBLICITAIRE - TROIS-PISTOLES EN CHANSONS

Correspondance de M. Éric Côté directeur de la neuvième édition du festival-concours « Trois-Pistoles en chansons » nous informant que Mme Laetycia Bouchard de notre municipalité a été sélectionnée pour faire partie des 136 demi-finalistes. Mme Bouchard fera partie des 16 demi-finalistes dans la catégorie "Frimousse 12 ans et moins". Cet événement se tiendra les 10, 11, 17 et 18 juillet 2015 pour les demi-finales et les 12 et 19 juillet 2015 pour les finales.



M. Côté sollicite notre contribution pour l'achat d'une publicité dans leur livre souvenir de 76 pages qui sera tiré à plus de 3000 exemplaires afin d'envoyer un mot de félicitations et d'encouragement à cet artiste de chez nous.

Il est proposé par M. Marco Morin
appuyé par M. Claude Boucher
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup réserve un espace publicitaire dans le livre souvenir de la neuvième édition du festival-concours « Trois-Pistoles en chansons » au cout de 75 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2015-06-142

3.11. APPUI À LA CAMPAGNE 10 DANS 10 SUR LE TABAC

ATTENDU le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et l'adoption, le 16 septembre 2014, d'une motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la Loi sur le tabac, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

ATTENDU la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procèdera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

ATTENDU qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

ATTENDU que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

ATTENDU qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la Loi sur le tabac;

ATTENDU que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

ATTENDU que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron
appuyé par Mme Mélanie Leblond
et résolu

QUE le conseil municipal de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup :

- 1- exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;
- 2- invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la Loi sur le tabac.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



4. SÉCURITÉ PUBLIQUE, RÉSEAU ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

2015-06-143

4.1. RAPPORT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET AUTORISATION DE DÉPENSES

Il est proposé par M. Bertrand Thériault
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

D'autoriser la dépense ci-après décrite :

No. de l'item	Poste budgétaire	Description	Cout	Budget 2015	Solde disponible
1	02 35500 649	Plaques de rues, signalisation	850 \$	850 \$	850 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2015-06-144

4.2. SOUSSIONS - CHLORURE DE CALCIUM EN FLOCONS (ABATS-POUSSIÈRE)

Reçu différents prix pour l'achat de 28 tonnes métriques d'abats-poussières de type chlorure de calcium en flocons. Voici les résultats :

Nom de l'entreprise	Prix sans taxes Pour 28 TM	Prix avec taxes Pour 28 TM
Sel Warwick inc. (543,50 \$ / tonne)	15 218.00 \$	17 496.90 \$
Somavrac C.C. inc. (565 \$ / tonne)	15 820,00 \$	18 189.05 \$

Suite à une discussion,

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

De faire l'achat de 28 tonnes d'abats-poussières de Sel Warwick à 543,50 \$ la tonne métrique (augmentation de 89,50 \$ la tonne en comparaison avec l'année 2014), faisant un total de 17 496,90 \$, taxes incluses (cout net : 15 976,10 \$).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2015-06-145

4.3. DEMANDE DE VERSEMENT D'AIDE FINANCIÈRE - CHEMIN DU LAC DE LA GRANDE-FOURCHE

Il est proposé par M. Bertrand Thériault
appuyé par M. Claude Boucher
et résolu

Que la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup accepte de payer un montant total de 9 150 \$ à l'Association des riverains du lac-De-La-Grande-Fourche pour l'entretien des chemins privés pour l'année 2015, et ce, selon la politique présentement en vigueur. Un premier versement de 4 500 \$ leur sera versé dans les prochains jours. Pour le solde, il leur sera versé selon les besoins et les pièces justificatives présentées.

Si le montant total n'est pas utilisé et versé en 2015, il sera mis dans une réserve puisque les contribuables concernées ont une période de trois (3) ans pour effectuer les travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



2015-06-146

4.4. PANNEAU SITUÉ À L'INTERSECTION DU CHEMIN DU LAC SAINT-FRANÇOIS

Correspondance de madame France Viel, présidente de l'Association des Riverains du Lac St-François demandant que le panneau installé à l'intersection du chemin du lac St-François et du chemin Taché Ouest soit déplacé et orienté de façon à ce qu'il soit visible pour les automobilistes qui circulent d'ouest en est, c'est-à-dire pour ceux qui arrivent de la route 185.

Bien entendu, la situation idéale pour l'Association, serait que le panneau soit imprimé sur les deux faces et qu'il soit installé perpendiculairement au chemin Taché mais les couts qui sont reliés à cette alternative sont plus onéreux.

Suite à une discussion,

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron
appuyé par Mme Mélanie Leblond
et résolu

Que la Municipalité informe madame France Viel présidente de l'Association des Riverains du Lac St-François que leur demande sera analysée lors de l'élaboration du budget 2016. L'alternative priorisée pour l'instant par la Municipalité est que le panneau soit visible pour les deux côtés du chemin Taché Ouest.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2015-06-147

5.1. APPUI AU PROJET D'ÉLABORATION D'UN CARNET DE SANTÉ POUR LE LAC ST-FRANÇOIS

ATTENDU que l'organisme de bassin versant (OBV) du fleuve Saint-Jean est l'entité responsable de la gestion intégrée de l'eau dans son bassin versant, incluant une partie du territoire de la municipalité de Saint-Hubert par son lac St-François;

ATTENDU que dans le cadre de son mandat, l'OBV du fleuve Saint-Jean souhaite procéder à l'élaboration d'un Carnet de Santé pour le lac Saint-François;

ATTENDU que ce projet, financé à 20 % via le programme Opération-Bleu-Vert du MDDELCC, fera l'objet d'une demande d'aide financière de 2 000 \$ (80 %) au Pacte rural de la MRC de Rivière-du-Loup;

ATTENDU que le Carnet de santé vise à favoriser une meilleure compréhension du lac de façon très accessible pour le grand public.

ATTENDU que le Carnet de santé favorisera une prise de décisions éclairée de la part des instances décisionnelles et des riverains quant aux mesures à prendre pour la protection du lac;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup trouve important d'agir pour favoriser la santé de nos cours d'eau et de notre environnement en général;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

1. **QUE** la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup appuie l'Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean dans la demande pour obtenir une aide de 2 000 \$ du Pacte rural de la MRC de Rivière-du-Loup;



2. **QUE** la municipalité s'engage, suite à l'élaboration du Carnet de Santé, à :

- **accorder une attention** particulière à la Prescription d'actions à entreprendre pour la santé du lac et à **analyser** en comité de travail les modalités de leur mise en œuvre;
- **rendre accessible** aux riverains du lac St-François le Carnet de Santé et en imprimer des copies nécessaires sur demande (pour la 1^{ère} année). Le Carnet sera disponible également sur notre site Internet.

Pour les années subséquentes à l'année de réalisation, les personnes intéressées pourront se procurer une copie du Carnet de santé directement sur notre site Internet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6. LOISIRS ET CULTURE

2015-06-148

6.1. RAPPORT DU TECHNICIEN D'INTERVENTION EN LOISIRS ET AUTORISATION DE DÉPENSES

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron
et résolu

1. D'autoriser les dépenses ci-après décrites à même leur poste budgétaire :

No. de l'item	Poste budgétaire	Description	Cout	Budget 2015	Solde disponible
1	02 70130 521	Entretien terrain : Chaux pour terrains sportifs extérieurs (lignage)	100 \$	180 \$	180 \$
2	02 70130 602	Fête Nationale 2015 : Achat de feux d'artifices, bois, dj, location de matériel, fourniture de bar, permis de réunion, essence, matériel pour l'évènement, etc.	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
3	02 70133 601	Porto Chocolat : Achat pour soirée porto / chocolat, porto, chocolat, fruits, matériel de service, location divers, matériel pour bar, permis de boisson, etc.	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
4	02 70150 601	Terrain de jeux Autorisation de paiement pour Aide financière pour le Service des loisirs St-Hubert inc. pour le paiement des salaires du camp de jour été 2015 Faire un chèque au nom du Service des loisirs St-Hubert inc.	3 750 \$	4 000 \$	3 750 \$

2. D'autoriser le paiement de 3 750 \$ au Service des loisirs pour le paiement des salaires des employés au Camp de jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



6.2. MODULE POUR LA SALLE HORIZON (COMPTOIR DE SERVICES)

Il y a discussion sur le module servant de comptoir de services à la salle Horizon. Pour l'instant, la décision est reportée.

2015-06-149

6.3. TOURNOI DE BALLE FAMILIALE - DEMANDE DE COMMANDITE

Correspondance de madame Stéphanie Ouellet du comité organisateur de la 27e édition du Tournoi de balle familiale nous demandant d'obtenir gratuitement le terrain de balle molle pour la fin de semaine des 27 et 28 juin 2015.

Le but de cette activité est d'amasser des fonds pour les activités des jeunes de notre municipalité.

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

D'accepter de prêter gratuitement le terrain de balle molle la fin de semaine des 27 et 28 juin 2015 pour la 27e édition du Tournoi de balle familiale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2015-06-150

6.4. LA GANG DES TRAINÉS - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Correspondance de monsieur Édouard Soucy, président de *La Gang des Trainés*, sollicitant notre aide financière pour différents évènements de l'été 2015, soit :

1. Pour le samedi 27 juin, soirée de la St-Jean-Baptiste et de la Confédération, un spectacle du groupe Rock.ca sera donné. *La Gang des Trainés* désire obtenir :
 - a) Accès gratuit au centre des loisirs pour les installations sanitaires;
 - b) Utiliser le chapiteau de la plage gratuitement toute la fin de semaine (installation le vendredi 26 juin 2015 et démonter le dimanche 28 juin 2015);
 - c) Avoir accès gratuitement au terrain de tennis dès le vendredi pour y installer le chapiteau;
 - d) Avoir accès à l'alimentation électrique installée à proximité du terrain de tennis.
2. Pour le Festival de rue qui aura lieu du 22 au 26 juillet 2015. Pour les activités du Festival, *La Gang des Trainés* désire obtenir :
 - a) Avoir accès gratuitement au Centre des loisirs, à l'aréna et aux terrains sportifs ainsi qu'au matériel nécessaire pour la tenue de leurs évènements (chaises, tables, utilisation des réfrigérateurs, BBQ, etc.);
 - b) Lors du Festival de rue, *La Gang des Trainés* obtiendra son propre permis d'alcool qui annulera celui du Centre des loisirs pendant toute la durée des festivités.
3. Pour chaque évènement, *La Gang des Trainés* aimerait obtenir gratuitement une page dans le St-Hubert en Bref pour sa publicité.

Suite à une discussion,

Il est proposé par M. Marco Morin
appuyé par Mme Mélanie Leblond
et résolu

D'informer *La Gang des Trainés* des décisions prises en ce qui a trait à :



1. La soirée de la St-Jean-Baptiste et de la Confédération :

1. d'accepter l'accès gratuit au centre des loisirs pour les installations sanitaires;
2. la location des chapiteaux ne sont pas sous notre responsabilité, *La Gang des Trainés* doit s'adresser directement au gestionnaire du Camping;
3. le chapiteau ne doit pas être installé sur le terrain de tennis;
4. d'accepter l'accès gratuit à l'alimentation électrique;
5. le Conseil municipal suggère à *La Gang des Trainés* d'utiliser l'aréna pour l'activité ou que le chapiteau soit installé devant l'aréna. Si l'activité se déroule à l'extérieur, le couvre-feu est à 1 heure.

2. Le Festival de rue qui aura lieu du 22 au 26 juillet 2015 :

- D'accepter l'accès gratuit au centre des loisirs, à l'aréna et aux terrains sportifs ainsi qu'au matériel nécessaire pour la tenue des événements (chaises, tables, utilisation des réfrigérateurs, BBQ, etc.). Par contre, pour les activités qui se déroulent à l'extérieur, le matériel ne devra pas être exposé à la pluie.
- D'accepter que lors du Festival de rue, *La Gang des Trainés* aura son propre permis d'alcool qui annulera celui du Centre des loisirs pendant toute la durée des festivités.

3. Espace publicitaire dans le journal *Le St-Hubert en Bref* :

6. La gratuité d'une page dans le journal *Le St-Hubert en Bref* pour leur publicité est refusée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2015-06-151

6.5. **JEUX GONFLABLES POUR LE "BEACH PARTY" - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU GESTIONNAIRE DU CAMPING**

Correspondance de monsieur Bernard Goulet gestionnaire du camping nous demandant une commandite pour la location de jeux gonflables dans le cadre d'un "Beach party" qui aura lieu à la plage municipale le 18 juillet 2015.

Il est proposé par M. Bertrand Thériault
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

De refuser cette demande puisque la gestion du camping est effectuée par une entreprise privée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2015-06-152

6.6. **SABLE POUR LA PLAGE ET LE CAMPING**

Correspondance de monsieur Bernard Goulet gestionnaire du camping nous demandant l'autorisation pour l'achat de 5 à 6 voyages de sable de plage, dont deux (2) seraient pour la plage, un (1) pour le terrain de volleyball et les autres pour l'emplacement de jeux des enfants.

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par M. Claude Boucher
et résolu

D'accepter la demande ci-haut mentionnée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



7. **RESSOURCES HUMAINES, FORMATION ET RENCONTRES**

2015-06-153

7.1. **CONTRAT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL ET DU TECHNICIEN D'INTERVENTION EN LOISIRS**

Suite à une rencontre du comité des ressources humaines qui s'est tenue le 1er juin 2015,

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par Mme Mélanie Leblond
et résolu

1. D'accepter les travaux du comité des ressources humaines, soit le nouveau contrat pour le technicien d'intervention en loisirs et celui de l'inspecteur municipal. Par ailleurs, à compter du 1er juillet 2015, l'inspecteur municipal n'aura plus droit au montant forfaitaire de 3,0 %, montant qui était versé à chacune des paies au prorata des heures travaillées.
2. Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer les nouveaux contrats qui seront en vigueur du 1er juillet 2015 au 30 juin 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2015-06-154

7.2. **PROGRAMME UNISSON PERSONNE AGRESSIVE - INVITATION À UNE RENCONTRE**

La MRC en collaboration avec la Sureté du Québec nous invite à participer à une rencontre relative au programme Unisson personne agressive. Cette rencontre a pour but de nous outiller face à des perscnes agressives qui se présentent à nos bureaux.

Cette rencontre se tiendra le mercredi 10 juin à la salle de la municipalité de Saint-François-Xavier-ce-Viger à compter de 10 heures.

Il est proposé par M. Marco Morin
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

D'autoriser les membres du personnel affecté au bureau municipal, ainsi que le directeur des travaux publics et le technicien d'intervention en loisirs à participer à la rencontre qui se tiendra le mercredi 10 juin 2015 à compter de 10 heures à Saint-François-Xavier-de-Viger.

Régis Marquis est intéressé.

Le bureau municipal sera fermé pendant cette période.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2015-06-155

7.3. **RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ÉLUS - FORMATION POUR LES ÉLUS**

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par Mme Marie-Hélène Carcn
et résolu

D'autoriser le maire à participer à la formation offerte par la Fédération québécoise des municipalités et qui s'intitule : *Rôles et responsabilités des élus*. Cette formation aura lieu le 23 septembre 2015 à Québec et les frais de déplacements et d'inscription qui sont de 265 \$ plus taxes seront payés par la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



Le maire déclare qu'il a un intérêt dans ce dossier, il ne prend donc pas part à la discussion.

Adoptée à la majorité des conseillers

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux différentes questions posées par les personnes présentes.

2015-06-158

10. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 21 h, l'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposée par monsieur Claude Boucher conseiller.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

En signant le procès-verbal, le maire, monsieur Gilles Couture est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions.


Gilles Couture
maire


Sylvie Samson
directrice générale



7.4. DÉJEUNER-BÉNÉFICE ORGANISÉ PAR LA SURETÉ DU QUÉBEC

Madame Johanne Levasseur de la Sureté du Québec nous invite à participer au déjeuner-bénéfice qui aura lieu le 5 juin prochain à l'Hôtel Universel. Les profits pour cette année iront à l'école La Croisée pour leur parc-école et à des OSBL, ce qui permettra à neuf (9) résidences des aînés de la MRC de recevoir une aide financière pour différentes activités.

Le cout est de 10 \$ par adulte, 5 \$ pour les enfants de 5 à 12 ans et c'est gratuit pour les mois de 5 ans.

Le maire nous informe qu'il sera présent à ce déjeuner-bénéfice.

2015-06-156

7.5. RENCONTRES DES ÉLUS ET EMPLOYÉS - 5 À 7

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron
et résolu

D'organiser un 5 à 7 pour les élus et employés de la municipalité qui se tiendra dans les prochaines semaines au centre des loisirs. Les dépenses prévues pour cet événement sont estimées à 350 \$. Des hotdogs seront offerts, fruits, trempettes, breuvage, etc.

Les conjoints/tes et enfants des élus et employés sont également invités à cette fête.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7.6. RENCONTRES

- M. Stéphane Dumont représentant du Club des Rouleux désire rencontrer les membres du Conseil pour une demande d'autorisation de passage dans les limites du village. Date proposée : lundi le 15 juin 2015 à 16 heures.

8. AFFAIRES NOUVELLES

2015-06-157

8.1. DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS - CONVENTION

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par M. Marco Morin
et résolu

De remplacer l'article 16.01 du contrat de travail du directeur des travaux publics par ce qui suit :

- 16.01 Le directeur des travaux publics a droit chaque année à une période de vacances annuelles, payées par la Municipalité. La répartition est établie ainsi :
- a) moins d'un (1) an de service à la fin de l'année de référence : un (1) jour de vacances pour chaque mois de service;
 - b) après un (1) an de service à la fin de l'année de référence : deux (2) semaines de vacances payées (4%);
 - c) après deux (2) ans de service à la fin de l'année de référence : trois (3) semaines de vacances payées (6%);
 - d) après cinq (5) ans de service à la fin de l'année de référence : quatre (4) semaines de vacances payées (8%);
 - e) après dix (10) ans de service à la fin de l'année de référence : cinq (5) semaines de vacances payées (10%);